



Commune de Lucey Procès-verbal du Conseil municipal

SÉANCE DU 26 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de Lucey, se sont réunis à 18 h 30 en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 janvier 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BAILET M.C - HERLEM B - HENNAULT T - COLLIN C - CROIZIER F - LEVEQUE A - PAOLI - SANTOS GENET A - VITALLY C - LOBROT R

EXCUSE : HALLER F

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry HENNAULT est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le procès-verbal du 18 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité après quelques modifications apportées à la demande de certains membres du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations à prendre
- Employés communaux (solicitation comité technique : ticket restaurant, RIFSEEP, CET)
- Zone d'accélération de la protection d'énergies renouvelables
- Questions diverses

DELIBERATION A PRENDRE

Création d'un emploi d'adjoint technique, 24 heures par semaine. Un an de stagiarisation et titularisation.

Délibération pour le regroupement des 3 écoles sur un seul site. Etude avec AGATE. Acceptation du devis d'un montant de 2030.50 euros représentant la quote part pour la commune de Lucey (devis total des 3 communes : 4888.70 euros)

Délibération pour le renouvellement d'une adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie.

EMPLOYÉS COMMUNAUX (solicitation Comité Technique Tickets Restaurants – RIFSEEP – Compte Epargne Temps)

Aucune décision n'a été prise, les élus souhaitent attendre le budget prévisionnel 2024 pour savoir s'il y a une possibilité de réserver un budget pour ces avantages.

En ce qui concerne le Compte Epargne Temps, le Comité Technique va être sollicité.

ZONE D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

François CROIZIER présente et commente un power point une cartographie de la commune avec des propositions de zonages pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Une délibération doit être prise au plus tard le 29 février 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat maintenance chaudières mairie, école, église : un contrat a été signé avec l'entreprise ACC MAINTENANCE CONDAT SARL pour un total de 655,84 euros HT.

Prévoir aussi la maintenance de la chaudière de l'appartement en dessus de la mairie qui sera à la charge du locataire pour un montant de 205 euros HT.

La Préfecture propose aux communes une mise à disposition de radars pédagogiques. La commune va contacter les services préfectoraux pour un prêt.

La Commune de saint Alban de Montbel (Monsieur DUPERCHY, Maire) attribue une subvention de 500 euros à notre commune pour nous venir en aide suite aux inondations successives de cet hiver.

Madame le Maire suggère de donner une subvention à l'association « Les Petits Poids », les marcheurs ayant tout perdu suite aux diverses crues du Rhône.

Renseignements pris pour l'utilisation de Panneau Pocket pour donner au jour le jour des informations utiles aux habitants.

Cout : 1 an : 130 euros TTC – 2 ans : 260 euros TTC – 3 ans + 6 mois offerts : 390 euros TTC
Décision prise pour l'adhésion de 3 ans.

Voie communale sur Vétrier : dégradation et nids de poules. Dans un premier temps, Yvan MATHÉLIN posera du goudron à froid pour les nids de poules. Un devis est demandé à l'entreprise APS TP pour une réflexion plus globale de la voirie.

Rencontre avec les élus de Yenne : jeux de rôles en situation de crise. Support Plan Communal de Sauvgarde de Yenne. Alexandra SANTOS GENET et Isabelle PAOLI ont assisté à cette rencontre.

Devis élagage arbres Jeux de boules :

Multivert : 3540 euros TTC
Berger Jardin : 6936 euros TTC.

L'entreprise Multivert a été retenue pour ces travaux.

Appartement de Monsieur CARLIER :

Un état des lieux a été réalisé par Maître COLLET, Huissier de Justice, pour un montant de 549,20 euros.

Le Maire,

BAILET Marie Christine,

Le Secrétaire,

HENNAULT Thierry,



RENDU